

MESSIEURS,

Différentes circonstances m'ont empêché jusqu'à présent de m'adresser à vous sur un sujet qui est et doit être toujours pour vous de la plus haute importance; je veux parler de la conduite de votre Représentant en Parlement.

C'eût été pour moi un grand plaisir de visiter les différentes localités du comté; mais sa vaste étendue s'y oppose à mon grand regret, le comté se composant de quinze paroisses; et il ne me conviendrait pas d'en visiter une, deux ou trois, d'autant plus que chacune d'elles a des droits à ma sollicitude.

Je n'entreprendrai point de vous énumérer toutes les mesures qui ont été adoptées; je me bornerai à attirer votre attention sur les cent quarante d'entre elles qui ont été passées, et je ne vous parlerai que de celles qui, selon moi, vous intéressent le plus.

Le Bill Municipal a subi des amendements de nature à le rendre plus intelligible, et quelques nouvelles clauses rendront encore plus efficace, je l'espère, cette importante mesure.

Vous avez eu occasion d'examiner le projet d'un nouveau Bill Municipal, sur le mérite duquel vous avez exprimé votre opinion, et je m'abstiendrai en conséquence de faire d'autres observations à cet égard; je dirai seulement que votre opinion a parfaitement coïncidé avec la mienne.

Une loi a été passée autorisant la construction d'un chemin de fer de Québec à Halifax et autorisant aussi le gouvernement à emprunter les fonds nécessaires;—c'est peut-être la plus grande entreprise que la province ait mise sur pied.

De concert avec un grand nombre de Représentants, j'aurais peut-être hésité à voter pour cette mesure, si nous n'eussions pas vu de nos propres yeux les immenses avantages que le Haut-Canada a retirés de semblables débouchés dans la construction des canaux de cette province.

Ces travaux ont particulièrement porté l'abondance chez les Agriculteurs, par la facilité avec laquelle ils transportent leurs produits sur tous les marchés du monde, à un prix cent fois moindre qu'avant la construction de ces canaux, chemins de fer, etc.

Nous citerons le canal de Chambly, dont le débouché nous a procuré un marché pour tous nos produits, et particulièrement pour l'avoine qui, à défaut d'une telle facilité de transport, aurait été limité aux marchés de Québec et de Montréal; car, au lieu de trouver immédiatement un prix raisonnable pour ce grain, comme dans le cas actuel, il serait tombé dans un discrédit complet, et nous aurions été obligés de nous soumettre à des prix très minimes.

Par la construction des chemins de fer de Québec et Halifax, nous aurons un autre débouché pour nos produits, qui sont en grande demande dans les provinces inférieures, auxquelles les Américains, nos voisins, transportent leurs céréales.

Une autre considération, c'est que la construction de ce chemin sera le moyen d'ouvrir des milliers d'arpents de terres incultes à la laborieuse et courageuse population de ces provinces; et il est à espérer que les nombreux Canadiens qui sont forcés tous les ans de chercher un asile au-delà des frontières ou dans les profondeurs de l'ouest, trouveront une patrie auprès de leurs compatriotes.

Une autre mesure que je considère de la plus haute importance relativement à notre bien-être moral et social, (j'entends parler de la tenure seigneuriale,) a occupé l'attention de la législature. Un comité de neuf membres a été nommé dès le vingt-cinq mai dernier, et a travaillé sans relâche jusqu'à la fin de juillet, à préparer un projet qui pût satisfaire à la fois le seigneur et le censitaire. Mais, malheureusement, les seigneurs en ont été mécontents, et après de longs et inutiles débats, la chambre fut ajournée sans avoir adopté une loi que le comité avait tout espoir de voir passer.

La détermination subite du gouvernement de clore la session n'a laissé aucun doute dans l'esprit de ceux qui favorisaient la mesure, que le gouvernement lui-même n'était pas satisfait des travaux de la majorité du comité, mais il est à regretter que la chambre n'ait pas eu une occasion favorable de se prononcer sur les différents points qui étaient le sujet de tant de controverses; cela aurait procuré aux différents comtés du Bas-Canada, ôtrés sous le poids de la tenure seigneuriale, une sûre et favorable occasion de connaître les véritables vues de leurs Représentants sur cette grande question.